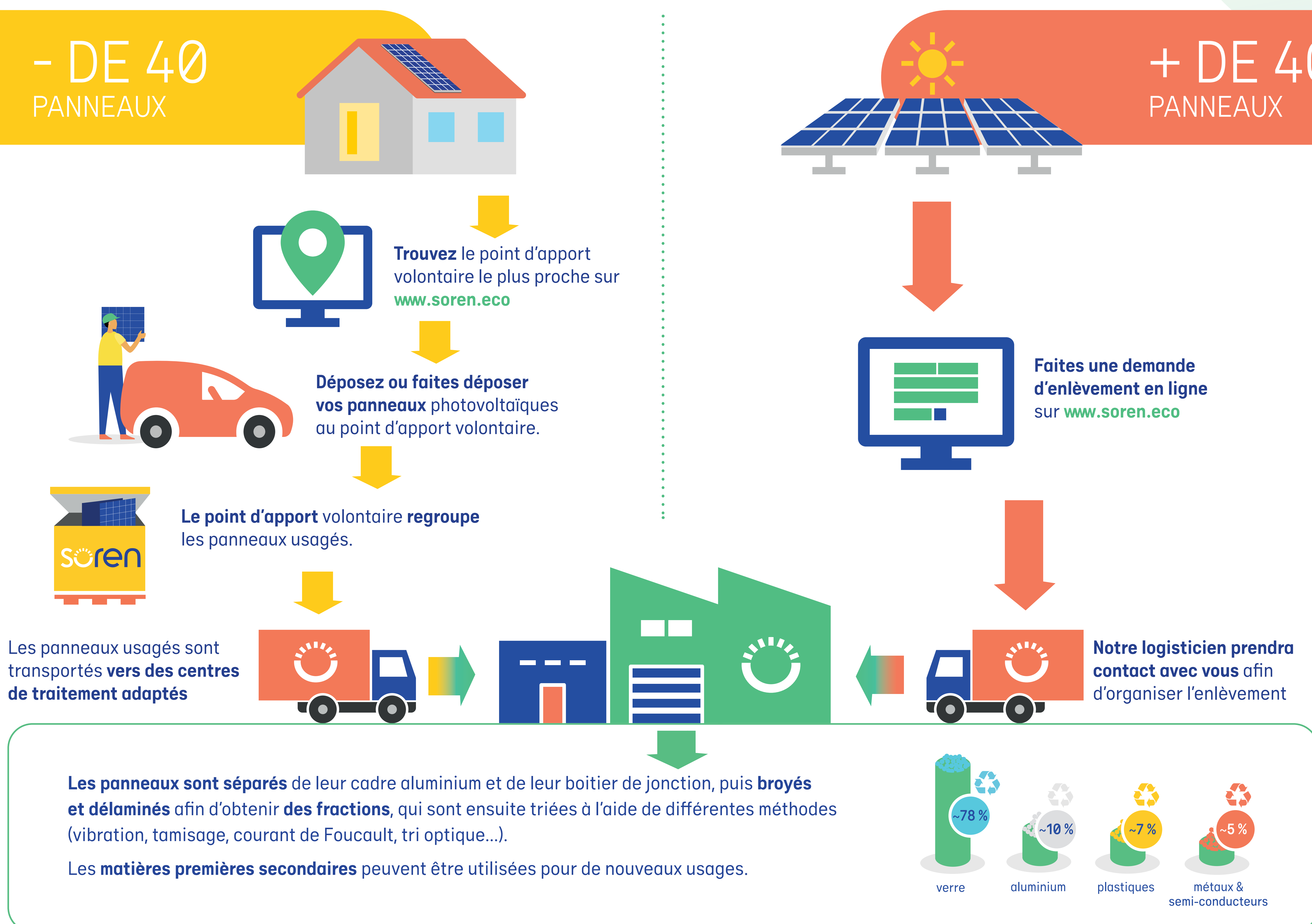


LA COLLECTE & LE RECYCLAGE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES USAGÉS

La collecte des panneaux usagés s'effectue **via le réseau de points d'apport volontaire ou par enlèvement sur site.**



LA REPRISE

Sans frais :

les détenteurs de panneaux photovoltaïques usagés peuvent faire appel sans frais à notre réseau de traitement et de collecte.

Tous types de panneaux :

la reprise s'effectue indépendamment de la marque, de la date de mise sur le marché ou de la technologie.



Le détenteur doit s'assurer du plein respect des conditions de reprise. Elles sont disponibles sur www.soren.eco/collecte/conditions-de-reprise

L'apport volontaire :

Modalités de reprise pour le dépôt en point d'apport volontaire, pour des quantités inférieures à 40 panneaux

Vous achetez un équipement neuf : les distributeurs ont l'obligation légale de reprendre gratuitement votre équipement usagé lors de votre achat. C'est la reprise 1 pour 1.

Vous n'achetez pas d'équipement neuf : certains distributeurs partenaires acceptent également la reprise de votre équipement sans obligation d'achat. C'est la reprise 1 pour 0.

SCANNEZ-MOI



Une question concernant la reprise de vos panneaux photovoltaïques usagés ?
operations@soren.eco

Modalités de reprise, adresses et horaires de nos points d'apport volontaire sur [soren.eco](http://www.soren.eco)

Soren est l'éco-organisme sans but lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France.

soren
rayonnons, régénérons, recyclons